



HOCKEY FÉMININ

Règlements spécifiques 2019/2020

Mis à jour 2019/05/23

Modifications aux règlements 2019/2020

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités (modifié)
- 7. Délits et sanctions (modifié)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en rouge.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Règlements du jeu	2
2.	Admissibilité	2
3.	Modalités de compétition	2
4.	Modalités de classement	3
5.	Responsabilités de l'institution hôte	3
6.	Officiels	4
7.	Sanctions	4
8.	Mérites sportifs	5
9.	Annexes	6

1. RÈGLEMENTS DU JEU

Les règles du jeu en vigueur sont celles de Hockey Canada, de Hockey Québec et de U SPORTS, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

1.1 Prolongation

1.1.1 En saison régulière

Après le temps régulier du match, repos de deux (2) minutes au banc et les gardiennes changent de côté. Une période supplémentaire de cinq (5) minutes sera jouée à quatre (4) contre quatre (4).

Si l'égalité persiste, une deuxième période supplémentaire de cinq (5) minutes sera jouée à trois (3) contre trois (3).

Si l'égalité persiste, on procède à des tirs de punition en identifiant trois (3) étudiantes-athlètes par équipe, jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. Si l'égalité persiste après les six (6) tirs de punitions, les étudiantes-athlètes seront désignées par l'entraîneur, dans un alignement ouvert jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. L'institution-hôte a le choix de lancer en premier ou en deuxième.

1.1.2 En séries éliminatoires

Quatre (4) contre quatre (4).

Après le temps régulier du match, repos de 3 minutes au banc, 10 minutes de prolongation, 1^{er} but gagne le match.

Si l'égalité persiste, les équipes peuvent aller au vestiaire pendant 15 minutes afin de permettre de refaire la glace, jouer des périodes de 20 minutes avec des 15 minutes de repos entre les périodes jusqu'à ce qu'une équipe marque et gagne le match.

1.2 Uniformes

- Équipe hôte : couleurs pâles
- Équipe visiteuse : couleurs foncées

2. ADMISSIBILITÉ

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

3. MODALITÉS DE COMPÉTITION

3.1 Composition de l'équipe

Selon les règlements U SPORTS.

3.2 Formule de compétition

Deux (2) « aller-retour » plus un (1) match contre chaque équipe, pour un total de 20 matchs par équipe.

3.3 Championnat

- Demi-finale (série 2 de 3);
- Équipe 4 vs 1 et 3 vs 2;
- Finale (série 2 de 3);
- Gagnant de la série 4 vs 1 vs gagnant 3 vs 2.

Pour les demi-finales et la finale, l'équipe ayant terminé au meilleur rang du classement est l'hôte du premier et du troisième match.

4. MODALITÉS DE CLASSEMENT

4.1 Classement

- Victoire : 2 points
- Défaite en prolongation ou fusillade : 1 point

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTESSE

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Les officiels hors glace doivent se rapporter à l'arbitre en chef avant chaque partie.

Les officiels hors glace doivent compléter la feuille de match au complet avec la codification de Hockey Québec. Pour les gardiennes de buts : le nombre de minutes jouées, le nombre de tirs reçus par gardienne employée.

Les statistiques doivent être prises par une personne autre qu'une joueuse ou un entraîneur.

L'équipe hôte doit fournir de la glace et une glacière ainsi qu'un minimum de 20 serviettes directement au vestiaire de l'équipe qui visite. Elle doit aussi fournir quatre (4) serviettes directement au vestiaire des officiels.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Une personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente à chaque partie.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

Toute demande de correction des statistiques des pointeurs doit se faire au plus tard 24 heures ouvrables après le match. La demande doit être envoyée au coordonnateur des programmes avec l'équipe adverse en copie conforme.

5.4 Transfert de films

Les institutions hôtes ont la responsabilité de téléverser (système Vidswap) le film du match sur le système adopté au plus tard à 9h le lendemain de chaque partie.

6. OFFICIELS

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Tous les matchs de la saison régulière et des séries éliminatoires seront arbitrés par quatre (4) officiels.
- Hockey Québec et le RSEQ soumettront le nom de 3 officiels suggérés par les entraîneurs pour le Championnat U SPORTS.

7. DÉLITS ET SANCTIONS

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ et dans les règlements administratifs de Hockey Québec, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

Chaque punition de match et inconduite de partie doit être soumise au commissaire.

Reprise vidéo

Une équipe peut contester une sanction ou rapporter un comportement non-éthique d'une étudiante-athlète, entraîneur ou membre d'une organisation. Les infractions pouvant être faites suite à une reprise vidéo se limitent aux :

- Coups à la tête ;
- Coups par derrière ;
- Infractions liées aux bâtons élevés.

La demande de l'institution requérante doit **se faire selon le processus de plainte en vigueur au RSEQ et cette dernière sera traitée selon ce même processus.**

Une copie de la séquence vidéo est exigée. **Elle doit débiter 45 secondes avant l'incident et se terminer 15 secondes après celui-ci.**

Toute demande de révision vidéo favorable à l'appelant sera sans frais. Une demande de révision défavorable à l'appelant sera facturée au coût de 250\$.

En séries éliminatoires seulement et afin que la demande soit traitée avant le match suivant, l'appelant doit signaler son intention au maximum 2 heures suite à l'événement. La demande finale devra être soumise au maximum 12 heures après l'événement et sera traitée avant le prochain match. La sanction pourra être émise jusqu'à 2 heures avant le début du prochain match.

Le comité de révision est composé du coordonnateur de la ligue et de deux (2) représentants de Hockey Québec.

8. MÉRITES SPORTIFS

8.1 Championnat

- Bannière de champion (1)
- Casquettes (30)
- Médailles d'or (30) et médailles d'argent (30)
- Trophée Ed Enos

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente;

- Deux (2) équipes d'étoiles (1^{ère} et 2^e) de six (6) étudiantes-athlètes;
- Une (1) équipe d'étoiles des recrues;
- Chaque équipe est composée de trois (3) attaquantes, deux (2) défenseuses et une (1) gardienne.
- La mise en nomination s'effectuera après le dernier match de la saison.

8.3 Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente:

- Athlète par excellence (doit être membre de la première équipe d'étoiles)
- Recrue par excellence (doit être membre de l'équipe étoiles des recrues)
- Entraîneur de l'année
- Prix Marion Hilliard - Leadership et engagement social

9. ANNEXE 1

1. Protocole de match

- L'équipe hôte doit aviser l'équipe visiteuse du protocole concernant l'hymne national et la présentation de la formation partante ;
- L'institution-hôte complète la feuille de match selon les alignements des équipes et les entraîneurs valident l'alignement avant chaque match ;
- L'heure du match sur le calendrier correspond à l'heure du début du match.

2. Horaire d'avant-match :

- 60 minutes, avant le match, placer le cadran à 60 minutes ;
- À 30 minutes, début de l'échauffement ;
- À 17 minutes, faire entendre la sirène ;
- À 15 minutes, fin de l'échauffement ;
- À 2 minutes, arrivée des officiels sur la glace, aucune étudiante-athlète ne doit être sur la glace avant que les officiels n'y soient ;
- À 0 minute, retour des équipes sur la glace* ;
- Présentation des joueuses partantes, ces dernières sont alignées sur la ligne des buts et les joueuses partantes s'avanceront sur la ligne bleue lorsque nommées.
- Hymne national ;
- À 0 minute, placer cadran à 20 minutes pour le début du match.

* Dans le protocole d'avant match, si une équipe n'est pas prête à embarquer sur la glace à zéro minute, elle écope d'une punition mineure de banc pour avoir retardé la partie. N'importe quelle joueuse de l'équipe fautive peut servir la punition.

3. Intermission après la 1^{re} période et la 2^e période :

- Placer le cadran à 15 minutes après la 1^{re} et 2^e période ;
- À 3:30 minutes, retour des officiels sur la glace, aucune étudiante-athlète ne doit être sur la glace avant que les officiels n'y soient ;
- À 3 minutes, faire entendre la sirène et retour des étudiantes-athlètes ;
- À 0 minute, placer cadran à 20 minutes pour le début de la période. Si une équipe n'est pas prête à prendre la mise au jeu, cette équipe écopera d'une punition mineure de banc pour avoir retardé la partie. L'équipe fautive désignera une des étudiantes-athlètes de son équipe sur la glace lors de la mise au jeu.
- Au début de la 2^e période et les périodes suivantes, seules les étudiantes-athlètes devant effectivement prendre part à la mise au jeu pourront prendre place sur la glace. Toutes les autres étudiantes-athlètes ne prenant pas part à la mise au jeu devront se rendre directement à leur banc. Lorsqu'il y a infraction à cet article, une punition mineure de banc pour avoir retardé le match peut être imposé à l'équipe fautive.
- L'équipe locale a le dernier choix, donc, il n'est pas permis à l'équipe visiteuse de faire un changement.

4. Durée des matchs (saison régulière) :

Trois (3) périodes de 20 minutes (temps arrêté). Le temps d'intermission de 15 minutes sera placé sur le tableau indicateur aussitôt que les officielles quittent la glace. S'il y a des activités de promotion l'institution-hôte a la responsabilité, avant le match, d'avertir l'institution visiteuse du délai prévu. Chaque équipe ne doit pas avoir plus de six joueuses sur la glace lorsque le tableau indicateur (cadran) indique zéro.

5. Événements promotionnels :

Si l'institution-hôte tient un événement promotionnel sur la glace entre les périodes, cette promotion doit durer un maximum de cinq (5) minutes lors d'une intermission, le cadran doit indiquer 15 minutes dès que la promotion est terminée et le cadran doit écouler les 15 minutes au complet.

Le protocole habituel s'applique par la suite.

6. Poignée de main :

Après le match, poignée de main sur la glace entre les joueuses des équipes, les entraîneurs se donneront la main derrière les bancs.